



Adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 mai 2025

**Municipalité  
Cronay**

**Préavis municipal n° 4-2025 du 14 mai 2025**

**Au Conseil général pour sa séance du 16 juin 2025**

**Demande d'autorisation de crédit d'investissement de CHF 1'145'500.00 pour les travaux de réfection de l'étape 2 du projet d'améliorations foncières**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

**Préambule**

Le 5 décembre 2022, le Conseil général a validé le préavis 3-2022 pour un crédit complémentaire au budget 2024 de CHF 1'210'000.00 pour les travaux de réfection de l'étape 2 du projet d'améliorations foncières.

Les travaux devaient être réalisés durant l'année 2024. Cependant, suite à un retard du Canton pour la mise à l'enquête, ces derniers n'ont pas pu être réalisés et seront planifiés en 2026.

Le préavis no 3-2022 est dès lors échu et les coûts déjà dépensés (honoraires, études) ont été imputés dans les comptes 2024.

Un nouveau préavis doit donc être validé par le Conseil général pour le solde. Le nouveau plan comptable harmonisé du Canton (MCH2) ne permettra plus de préavis complémentaire au budget pour de telles dépenses.

C'est pour ces raisons que nous vous présentons un préavis de crédit d'investissement.

**Récapitulation**

Coût total des travaux	CHF 830'000.00
Total honoraires ingénieurs et études	CHF 150'000.00
Divers et imprévus	CHF 90'000.00
<u>Renchérissement et augmentation des coûts (env. 15 à 20 % des travaux)</u>	<u>CHF 140'000.00</u>
<u>Total</u>	<u>CHF 1'210'000.00</u>
<u>Coûts dépensés sur le préavis complémentaire au budget 2024 (préavis 3-2022)</u>	<u>CHF 64'500.00</u>
<b><u>Solde – Crédit d'investissement (préavis 4-2025)</u></b>	<b><u>CHF 1'145'500.00</u></b>

	Devis	Subvention	A la charge de la commune
<b>Chemin de la Baume</b>		57%	43%
Assainissement de la zone instable	265 000.00	151 050.00	113 950.00
Elargissement de la desserte et réfections ponctuelles du chemin (CH3)	280 000.00	159 600.00	120 400.00
<b>Collecteurs</b>			
Carroz Madelain (C2)	45 000.00	20 520.00	24 480.00
Vernaux-Vignette-Gotalle (C4)	240 000.00	109 440.00	130 560.00
<b>Coût total des travaux</b>	<b>830 000.00</b>	<b>440 610.00</b>	<b>389 390.00</b>

<b>Divers coûts</b>			
Travaux géométriques	20 000.00	11 400.00	8 600.00
Mise à l'enquête	10 000.00	5 700.00	4 300.00
Défrichage et procédure foncière Chemin de la Baume	5 000.00	2 850.00	2 150.00
Etude géologique et accompagnement durant la phase de réalisation	15 000.00	8 550.00	
Honoraires	100 000.00	57 000.00	
<b>Coût total honoraires et études</b>	<b>150 000.00</b>	<b>85 500.00</b>	<b>64 500.00</b>

Divers et imprévus	90 000.00	51 300.00	38 700.00
Renchérissment et augmentation des coûts (env. 15 à 20% des travaux)	140 000.00	79 800.00	60 200.00

<b>Total</b>	<b>1 210 000.00</b>	<b>657 210.00</b>	<b>552 790.00</b>
--------------	---------------------	-------------------	-------------------

## Financement

### **Subventions escomptées :**

27% de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et 30 % du Canton (DGAV), soit 57%

**Solde à charge de la commune :** 43% financé par la trésorerie courante

### **Remarques :**

Les subventions étant versées à la fin des travaux sur présentation des factures, il n'est pas exclu de recourir à un emprunt à court terme, dans la limite du plafond d'endettement, afin de pallier au manque éventuel de liquidités.

## CONCLUSION

En conclusion, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL GENERAL DE CRONAY**

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de la Commission désignée pour ce projet  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**décide**

D'accorder un crédit d'investissement CHF 1'145'500.00 pour les travaux de réfection de l'étape 2 du projet d'améliorations foncières, financé par des subventions à hauteur de 57% et le solde de 43% par la trésorerie courante.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

  
F. Tanner



La Secrétaire

  
M. Deriaz